

Modalités d'inscription à la demi-pension, bourses et aides sociales

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Si vous souhaitez vous inscrire à la demi-pension, vous aurez à remplir obligatoirement lors de l'inscription sur place, une pochette Intendance marron kraft.

Vous devrez nous remettre :

- L'attestation de la Caisse d'allocation familiale (CAF) ou de la Région Ile de France portant sur votre quotient familial : sans cette attestation, le tarif maximum de la demi-pension vous sera appliqué

Vous pourrez déterminer votre tarif en fonction de la "notice Equitable de la Région Ile de France" qui est fournie avec cette fiche. Vous avez également tous les détails vous permettant d'obtenir votre attestation CAF ou régionale.

- Effectuer le règlement sur place, par carte bancaire ou par chèque.

Modalités d'inscription et de réservation des repas :

Suite à la décision du conseil d'administration du 04/04/2022 :

- Seule la formule au ticket est proposée (passage libre).
- La réservation des repas à la demi pension est obligatoire.

La réservation des repas devra être effectuée au plus tard avant 9h00 le jour du repas

Le repas réservé sera automatiquement débité du compte de l'élève que le repas soit consommé ou pas.

La réservation ne pourra pas être annulée ni le repas remboursé, après 09h00.

La réservation des repas pourra être effectuée :

- via 'Monlycée.net' application "Alise restauration", rubrique "Je réserve un repas" .
- sur les deux bornes de consultation, paiement et réservation, qui sont situées dans le hall du lycée.

Précision importante : Les élèves de classes hôtelières ayant des Travaux Pratiques le midi ou le soir ont l'obligation de prendre leur repas pendant leur TP. Le règlement intérieur stipule qu'ils ne doivent pas quitter l'établissement et doivent obligatoirement se restaurer à la demi-pension.

- Paiement de la demi-pension selon le quotient familial: *Modalités de paiement* :

Par carte bancaire :

- via 'Monlycée.net' application "Alise restauration", rubrique "Je crédite mon compte" .
- sur les deux bornes de consultation, paiement et réservation, qui sont situées dans le hall du lycée.

Par chèque : Nom-Prénom-Classe de l'élève au dos du chèque

Ordre du chèque : Agent comptable du Lycée René Auffray

En espèces (exceptionnellement).

Les aides de l'Etat et les aides Régionales :**La bourse lycéenne :**

- si vous êtes boursier et que vous venez d'un autre établissement, pensez à demander à votre lycée d'origine votre transfert de bourse vers le lycée René Auffray.
- si non, vous pouvez effectuer une demande de bourse pour cette année scolaire 2022/2023 **en ligne du 30 mai au 6 juillet 2022**, sur le site Scolarité service avec votre compte Educonnect ou France connect, teleservice.education.gouv.fr

L'Aide Régionale au 1^{er} Equipement : Les lycéens en 1^{ère} année de sections hôtelières, ASSP, aide soignant et Auxiliaire de Puériculture (sauf formations Greta) en bénéficient automatiquement. Elle est accordée sur conditions de ressources pour les étudiants de MAN et de BTS Hôtellerie 1^{ère} année. Pour en bénéficier ils doivent fournir début septembre auprès de l'intendance, une photocopie de l'Avis d'Imposition 2022 sur les revenus de 2021 et la facture d'achat de leur tenue professionnelle.

Le Fonds Social Lycéen pour les familles en difficulté, pour en bénéficier veuillez contacter l'Assistante sociale du lycée.